

Bureau
Passage
Lemonnier
12

Bureau
Passage
Lemonnier
12

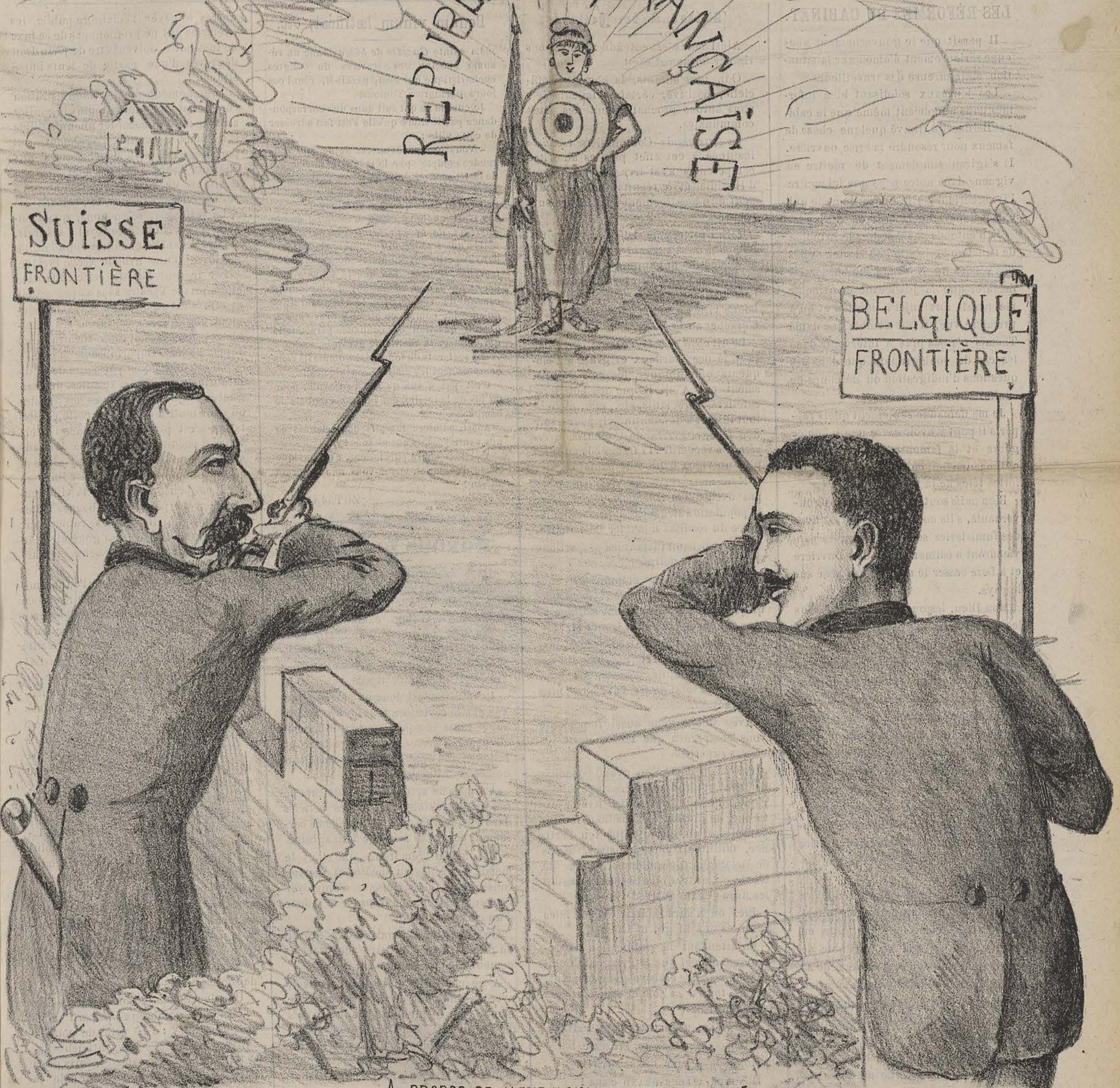


LE RASOIR

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SUISSE
FRONTIÈRE

BELGIQUE
FRONTIÈRE



À PROPOS DE L'EXPULSION DES PRINCES EN FRANCE.

«Maintenant que nous voilà fichus à la porte, nous n'avons plus besoin de nous gêner. Brûlons donc en l'honneur de cette chère République toute la poudre qui nous reste.»

Rédacteur en chef :
A. RIGOBERT.

Abonnements :
Belgique, Un an, franco fr. 4-50.
Etranger, port en sus.

LE RASOIR

Journal satirique paraissant tous les quinze jours.

Editeur-Propriétaire :
J. DAXHELET.

Annonces & Réclames
à forfait
Un numéro : 15 cent.

TOUT CE QUI CONCERNE LE JOURNAL DOIT ÊTRE ADRESSE FRANCO AU BUREAU, PASSAGE LEMONNIER, 12, LIÈGE.

LES RÉFORMES DU CABINET.

Il paraît que le gouvernement s'occupe sérieusement d'améliorer la situation malheureuse des travailleurs.

Les journaux soi-disant bien informés nous annoncent même que le cabinet Bernaert a trouvé quelque chose de fameux pour résoudre la crise ouvrière. Il s'agirait simplement de mettre en vigueur dans notre pays une loi contre l'ivrognerie dans le genre de celle qui existe depuis longtemps en Hollande.

Je n'entends pas discuter le principe de l'austère législation en vigueur chez nos voisins du Nord. Je me bornerai à déclarer que la justice de ce principe me paraît fort sujet à caution et qu'à première vue, il me semble que dame Thémis n'a pas plus à intervenir dans les cas de soulographie que dans les questions d'indigestion ou de coups de canifs dans les contrats.

Je me demande seulement quels rapports il peut y avoir entre une loi de ce genre et la fameuse question sociale qui occupe en ce moment toutes les fortes têtes de la nation.

Bien naïfs sont, à mon avis, nos gouvernants, s'ils comptent que c'est avec des fumisteries semblables qu'ils parviendront à calmer l'agitation ouvrière et à faire cesser le malaise qui pèse sur le pays.

Mon Dieu, les ouvriers, comme tous les autres hommes d'ailleurs, boivent par passion ou bien par occasion.

C'est se faire d'étranges illusions que de supposer qu'un texte de loi en plusieurs chapitres va subitement mettre un frein inexpugnable à la soif inextinguible des uns en même temps qu'il aurait la vertu de fermer le gosier et de faire prendre le petit verre en horreur à ceux qui tombent, de temps à autre, sur l'occasion de nocer un brin.

Dans l'état actuel de nos mœurs, l'ouvrier continuera inévitablement à boire malgré la loi, la police et le gouvernement.

Seulement si le projet du ministère passe, il se fera pincer et on le fera comparaître devant quelque juge en lunettes qui se fera un véritable devoir d'améliorer son sort et celui de sa famille, par une honnête condamnation à l'amende et à la prison subsidiaire avec promesse formelle de majoration en cas de récidive.

Et voilà comment l'illustrissime cabinet qui nous gouverne aura contribué à ramener le bien-être dans les ménages de nos ouvriers !

A. RIGOBERT.

Tout à la joie !

Ainsi donc c'est entendu : Nous allons rigoler ferme cet été !

Oui, mes enfants, la chose est officielle, positive, certaine, indéniable : nous aurons prochainement des fêtes communales.

La grrrrande Commission spéciale instituée à cet effet par les autorités compétentes s'est livrée à un travail d'Hercule et le résultat de ses labours peut être positivement qualifié de surprenant.

Elle s'est réunie 1 1/2 fois, et après une longue et savante discussion, elle a décidé à l'unanimité qu'un *appel chaleureux* serait adressé aux hôteliers, cafetiers, négociants, etc., etc., de la bonne ville de Liège pour les engager à cracher au bassin.

Le dit *appel chaleureux* a été lancé par la voie des journaux et grâce à d'éloquents communiqués, lesquels établis-saient par A + B que les hôteliers, cafetiers, négociants, etc., etc., avaient tout intérêt à donner un pois pour avoir une fête, la grrrrande Commission spéciale a recueilli 117 francs 33 centimes plus un vieux bouton de pantalon.

Non mais, vous ne vous imaginez pas avec quels transports d'allégresse la population liégeoise a pris connaissance du résultat financier de l'affaire.

Cela a pris un instant les proportions d'un véritable délire.

L'Administration communale elle-même en a été tellement *estomaquée* qu'elle s'est immédiatement saignée de cinq billets de cinq cent francs ! ! ! !

Oui, mes enfants, de 2500 francs, lesquels ajoutés aux 117 frs. 33^{cs} des hôteliers, cafetiers, négociants, etc., etc., donnent un total de frs. 2617,33^{cs}, plus une fraction.

Avec une somme aussi importante vous comprenez que l'on va faire des choses superbes.

On parle déjà d'un grand concours de chant, d'un immense cortège historique, d'une éblouissante fête vénitienne, de plusieurs expositions incomparables, d'un gigantesque feu d'artifice, d'illuminations monstres, d'arcs de triomphe pyramidaux, enfin de trente-six autres choses plus colossales les unes que les autres.

Bref on n'aura jamais vu des fêtes pareilles ni à Liège, ni ailleurs.

En attendant la publication du programme officiel que la grrrrande Commission spéciale élabore en ce moment, soyons tout à la joie et crions *turtous* en chœur :

VIVENT LES HÔTELIERS, LES CAFETIERS,
LES NÉGOCIANTS LIÉGEAIS, ETC., ETC. !

HONNEUR A LEUR GÉNÉROSITÉ !

HONNEUR A LEUR GRAND CŒUR !

ZUTALORS.

Bonum vinum lætificat, etc.

La sainte *Gazette de Liège* donne un résumé succinct des travaux du Congrès eucharistique qui s'est, paraît-il, réuni ces jours derniers à Toulouse.

Je cueille ce qui suit dans une correspondance particulière qu'elle s'est fait adresser de cette ville :

« Vous me pardonnerez de ne pas vous rendre compte par le menu, de la réunion de la 1^{re} section : elle a été du reste forcément écartée, et à peu près absorbée par la discussion de la question du vinage.

« C'est quelque chose d'essentiel que la question de la pureté du vin de Messe ; mais d'une discussion de cinq quarts d'heure, dans laquelle des chimistes même sont intervenus, il est résulté que la science moderne ne donne aucun moyen absolument certain de reconnaître le vin naturel ; et qu'en cela, comme en bien d'autres choses, c'est la question de confiance personnelle qui donnera la meilleure garantie. »

Ces scélérats de tonsurés ! Comme ils vous comprennent les affaires... vinicoles !

C'est pas à eux qu'on ferait avaler pour du jus de la treille, des infusions de bois de campêche.

Aussi, admirez les pifs enguirlandés de nos ventripotents ensoutanés !

Ah ! mes chers paroissiens, c'est quelque chose d'essentiel, voyez-vous, que la pureté du vin !

ZUTALORS.

Soyons logiques.

Dans sa dernière séance, le Conseil communal a rejeté la demande de subside de M. Verellen, mais il a été entendu que le Collège examinera s'il n'y a pas lieu de créer un orchestre communal, lequel serait mis à la disposition du directeur du théâtre royal, à des conditions déterminées.

La question est donc en partie réservée et elle reviendra tout naturellement sur le tapis lorsqu'il s'agira de fixer le quantum à payer par le directeur en échange du droit de disposer du futur orchestre municipal.

A propos de cette affaire, plusieurs de nos confrères ont publié des articles dans lesquels ils se sont prononcés carrément contre le principe d'un subside.

Ils ont fait remarquer que tout le monde ne va pas au théâtre et que par conséquent il est injuste d'employer l'argent de tous pour payer le plaisir d'un certain nombre.

On risque, nous paraît-il, de s'égarer en prenant trop à la lettre des raisonnements de ce genre.

A ce compte-là on pourrait soutenir avec un semblant de raison que tout le monde ne fréquentant pas les cours de l'Académie, du Conservatoire, voir même des écoles communales, il est peu équitable de doter ces établissements avec l'argent de la communauté.

On pourrait encore prétendre que puisque les contributions servent entre

autres à payer l'éclairage public, les aveugles qui ne profitent pas de ce luxe de luminaire, doivent être de plein droit dégrévés d'une partie de leurs impositions.

Logiquement même l'administration communale ne devrait plus organiser aucune fête, ni accorder aucun subside soit pour concours d'agrément, soit pour régates, soit pour courses aux chevaux, sous prétexte que tous les habitants de la ville n'assistent pas à ces festivités. Et patati et patata.

La vérité est, selon nous, qu'en faisant édifier le théâtre royal à ses frais, la ville a manifestement reconnu l'utilité publique d'une grande scène lyrique.

Par le seul fait de cette édification elle a pris le Théâtre sous sa protection et elle s'est en quelque sorte moralement engagée à garantir à ses administrés une exploitation théâtrale en rapport avec l'importance de la cité.

S'il est établi que par suite de la diminution normale des recettes, des exigences toujours croissantes des artistes ou pour toute autre cause, cette exploitation n'est plus possible sans l'intervention pécuniaire de la caisse communale, il nous semble qu'il n'y a pas à hésiter et qu'une subvention s'impose, car il est peu probable que la ville renonce à perpétuité des bonnes pâtes d'hommes tout disposés à se ruiner pour le plaisir des Liégeois en général et de quelques abonnés grincheux en particulier.

Ce subside d'ailleurs que l'on fait miroiter aux yeux des bons bourgeois de Liège comme un épouvantail et comme une nouveauté incompatible avec leurs mœurs routinières, existe en réalité depuis un temps immémorial. Le fait d'accorder *gratuitement* au directeur du théâtre royal la jouissance d'un immeuble d'une valeur de plusieurs centaines de mille francs ne constitue-t-il pas en effet un subside en bonne et due forme ?

Toute la question est de savoir si cette subvention plus ou moins directe qui était suffisante il y a quelques dix ans n'est pas devenue insuffisante aujourd'hui.

Si oui, la ville ne peut en saine logique se refuser à le majorer... à moins toutefois qu'elle ne préfère faire vendre au rabais ses décors et ses fauteuils d'orchestre, et louer pour un terme de trois, six, neuf, les bâtiments de son ci-devant théâtre royal à quelqu'honnête industriel qui s'engagerait par devant notaire à les entretenir en bon père de famille et à les rendre à la fin de son bail dans leur état primitif.

Une douce consolation resterait dans ce cas aux nombreux *dilettanti* de la cité de Grétry : c'est celle de pouvoir cultiver librement leurs sentiments artistiques dans les cafés-concerts de la Batte ou devant quelque *diva* de la Madeleine.

RACAGNAC.

Par çï, par là.

Mathématiques supérieures. — La plupart des grands journaux doctrinaires se livrent à de savants calculs pour démontrer à leurs lecteurs que le ministère clérical sera infailliblement renversé en juin 1888... si les libéraux l'emportent. à cette époque, dans tous les collèges électoraux ou il y aura lutte.

Pardieu! Il n'est pas nécessaire d'avoir fait une étude bien approfondie du binôme de Newton ni même de plus grand commun diviseur, pour comprendre une dissertation mathématique de cette force.

Une fameuse institution, tout de même, que le journalisme sérieux, quoi?

Un nom prédestiné. — Le *Moniteur* nous confie qu'un arrêté royal du 25 Juin, nommé chevalier de l'Ordre Léopold, un sieur KACKENBEECK, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles.

Un singulier nom pour entrer dans la grande confrérie des crucifiés!

Mais enfin, sous un ministère de K. K.!

Les rossignols de cimetière. — Extrait d'un discours prononcé le 4 Juin dernier, sur la tombe d'un honorable habitant de Voroux lez-Liers :

« Hélas! la mort impitoyable, qui n'exclut personne, est venue briser l'harmonie de cet heureux et honnête ménage. N^o laisse une veuve éplorée dont elle était la mélodie, et ses enfants et petits-enfants dont il était le bonheur. » (*Rigoureusement textuel*).

Une vraie oraison funèbre... symphonique, comme on voit.

Positivement voilà, cette fois, Bossuet surpassé de cent coudées!

Avis important. — A vendre une magnifique digue en terre ayant très peu servi, visible tous les jours pendant 24 heures à l'extrémité de l'Avenue Blondin et du boulevard Frère-Orban. Perspective admirable. Conditions modérées. S'adresser à l'Hôtel-de-Ville, section des inondations.

Trop de zèle. — On écrit d'Angleur à l'*Éclair* :

« Il paraît qu'un certain M^o, sous-chef au Nord, se mêle de politique et de prendre parti pour Messire Gillieaux.

M^o ne perd-il pas de vue qu'il doit rester en dehors de nos luttes? Nous ne lui reconnaissons qu'un droit : celui de déposer son bulletin de vote dans l'urne. C'est par ce seul moyen qu'il doit manifester ses sympathies.

Si M^o ne se tient pas coi, nous signalerons ses faits et gestes à l'administration supérieure à Paris.

A bon entendeur salut!

Nous n'entendons pas nous immiscer dans les affaires communales d'Angleur, dont nous ne connaissons d'ailleurs pas le premier mot. Mais il nous sera bien permis de faire remarquer que le correspondant de l'*Éclair* se fourre le doigt dans l'œil lorsqu'il ne reconnaît au sieur M^o d'autres droits que celui de vote.

Depuis quand et en vertu de quelles dispositions est-il interdit aux employés du chemin de fer du Nord de s'occuper des affaires intérieures de la localité qu'ils habitent?

Les libertés garanties par la Constitution seraient-elles par hasard lettre morte pour eux?

Et puis qu'est-ce que « l'Administration supérieure de Paris » a à voir là dedans?

A notre avis une administration, quel qu'elle soit, qui se permettrait de censurer la manière de voir de ses agents sur des questions d'intérêt communal, commettrait purement et simplement un scandaleux abus de pouvoir.

Nous ne comprenons donc en aucune façon la singulière sortie du correspondant de l'*Éclair*!

Une bonne pâte d'homme. — Extrait du manifeste que le comte de Paris a éprouvé le besoin d'adresser au peuple Français (*Allons enfants de la Patrie, etc., etc.*), avant son départ pour l'exil :

« La République a peur : en me frappant, elle me désigne. »

Non, mais, il faut avouer que c'est une singulière manière de désigner quelqu'un pour le trône que de lui flanquer la botte au c...!

Enfin si le Comte de Paris veut bien se contenter ainsi, je ne m'y oppose pas, moi!

Fleurs d'été. — L'*Etoile Belge* publie sur le concours d'orgue du Conservatoire de Bruxelles un compte-rendu enthousiaste, dans lequel son chroniqueur musical se livre à un accès de lyrisme bien réjouissant :

« Et il y a souvent mieux que les chants de la nature dans les accords de ce noble instrument, s'écrie notre confrère bruxellois; souvent il nous parle de choses qui n'appartiennent plus à la terre, il nous dit l'horreur douce des limbes et l'éblouissante des cieux, et aussi ce pleur et ce grincement de dents de la Jehenne. (Que diable, est-ce cela? Connais pas du tout, pour ma part!)

« Orgues des cathédrales ou orgues des églises villageoises, magnifiques ou modestes, jamais vous n'êtes banales! Que ce soit la main d'un maître, comme Alphonse Mailly, ou les doigts lourds d'un humble sacristain qui réveillent vos accents, (Merci!) toujours votre parole est éloquent et persuasive. »

Parole d'honneur! La chroniqueur musical de l'*Etoile* n'est pas fort difficile!

Moi, quand par hasard j'entends un sacristain de campagne qui joue de l'orgue, eh? bien cela me donne des attaques de nerfs.

Heureusement que cela ne m'arrive pas souvent!

Une conclusion logique. — Les journaux ont raconté un tas d'histoires plus ou moins intéressantes sur le feu roi de Bavière qui vient de se flanquer à l'eau dans des circonstances assez dramatiques.

Ce que j'ai vu de plus clair dans tout cela, moi, c'est que le roi défunt était complètement fou depuis longtemps, ce qui n'a pas empêché la Bavière d'être gouvernée tout aussi bien que les autres pays des mêmes régions.

J'en conclus que le rôle de roi n'est pas excessivement difficile à remplir et que par conséquent l'on a bien tort de payer si grassement ceux qui tiennent l'emploi de monarque sur la plupart des scènes gouvernementales.

Lettre d'un grand homme. — Nous sommes heureux de faire savourer à nos lecteurs un spécimen de style dû à la plume du plus grand chanteur des temps modernes, nous avons nommé l'incomparable Paulus, de la *Scala* de Paris.

Voici ce qui a fait éclorre cette perle épistolaire : Un certain M. Remy ayant eu récemment une chanson primée au concours de l'Eden-Concert, crût bien faire en l'adressant au grand chanteur sus-indiqué. Celui-ci ne jugea pas l'œuvre à la hauteur de son talent et la renvoya à l'auteur accompagnée de cette immortelle missive :

« Cher Monsieur,
« Votre chansonnette. « Un chapelet de modiste » est trop bénigne pour ma personnalité.

« Elle ne pourrait supporter l'importance de mon tour de chant.

« Plus de tempérament dans les prochaines que vous m'enverrez, et vous pouvez compter sur mon interprétation.

« Votre dévoué,
« PAULUS. »

« Elle ne pourrait supporter l'importance de mon tour de chant »!!! C'est positivement immense comme une pyramide d'Égypte ou comme une gaffe du plus noble des chevaliers sde Moreau (d'Andoy.)

Tout commentaire serait un crime. Devant de tels chefs-d'œuvre on doit s'incliner et se taire.

BRICOLEUR.

Apologue oriental.

Le roi de Bavière qui vient de faire un plongeon mystérieux dans son lac de Berg, était parait-il, absolument étranger à l'art de la natation. Son médecin lui-même, l'infortuné de Gudden, qui connaissait tant de choses, partageait, sur ce point, l'ignorance du roi.

Cette coïncidence rappelle une apologue oriental.

Un savant s'embarque sur une nacelle pour traverser un large fleuve. Il dit au batelier :

— Connais-tu l'histoire?

— Non.

— Alors tu as perdu la moitié de ta vie. Connais-tu les mathématiques?

— Non.

— Alors tu as perdu les trois quarts de ta vie!

A peine le savant avait-il prononcé ces trois mots, qu'un coup de vent fit chavirer la barque.

— Sais-tu nager? demande à son tour le batelier au pauvre professeur qui se débattait dans les flots.

— Hélas! non.

— Eh bien, tu as perdu ta vie toute entière.

Nouvelles Théâtrales.

On nous assure que M. Verellen est décidé à monter *Hérodiade* pendant la campagne prochaine.

On sait que cet opéra fait partie du répertoire de M. Verhees, notre excellent fort-ténor.

D'autre part le *Siecle* annonce que M. Paul Milliet vient de faire recevoir au grand Théâtre de Liège un drame lyrique, *Nadia*, dont la musique sera composée par M. de Bordien.

M. Falchiéri qui a laissé de si bons souvenirs en notre ville vient d'être engagé au Théâtre de la Monnaie en qualité de régisseur de la scène.

M. Delersy notre sympathique second ténor de l'an dernier, rentre en la même qualité au théâtre royal d'Anvers.

On annonce de Genève que M. Gally est nommé Directeur du Théâtre de cette ville pour la saison 1886-1887. X.

Echos.

On cause de la petite Fleur-de-Candeur, une ingénue diplômée.

— Entre nous, fait quelqu'un, je ne les crois pas aussi irréprochable qu'on le dit.

— Le fait est qu'elle passe pour être mieux que bien avec X. Y et Z., les critiques influents.

— Parbleu! tout le monde sait bien qu'elle prête le flanc à la critique.

Au club :

— Vous savez... ce pauvre Huntel?

— Quoi donc?

— Il se marie.

— Pas possible!., lui le plus endurci des célibataires?

— Voilà ce qu'on peut appeler un fameux changement de front!

Des amis mènent un soir X... dans un espèce de cercle où de vieux messieurs pas drôles du tout, qui s'intitulent « les Fils de Béranger », viennent de temps en temps boire dans de grands hanaps en récitant des vers de mirliton.

— Eh bien! demande-t-on au visiteur, ne trouvez-vous pas que ça ressemble au Caveau, toutes proportions gardées.

— Oui, répond gracieusement l'invité, un caveau de famille.

A la fancy-fair.

Un jeune gandin poursuivait depuis longtemps une femme du monde dont les faveurs étaient très appréciées en haut lieu; il n'eût garde de manquer à cette réunion, où le terrain lui paraissait plus favorable que le plancher d'un salon.

La belle vendeuse l'accosta avec le classique :

— Achetez moi quelque chose!

— Avec plaisir, madame, soupire le jeune beau.

— Eh bien! faites votre choix.

— Il est tout fait; je voudrais une mèche de vos blonds cheveux.

— Parfait! repliqua la vendeuse; mais je vous préviens que c'est cent louis!

Le pauvre jeune homme, un peu confus, verse la somme sans se faire prier, tandis que la belle vendeuse détache tranquillement, sans le secours d'aucun instrument tranchant, une jolie mèche blonde qui ne faisait partie de sa coiffure que par droit de conquête.

Dans un cabaret borgne.

Cinq ou six poivrots dialoguent en trinquant.

On parle de Poissy.

— Moi aussi j'y ai été! fait l'un des orateurs.

— Toi? Ah!... Et comment que c'est l'intérieur de la prison?

L'autre reste coi.

— J'en étais sûr... C'est pas vrai.. Il y en a qu'il faut toujours qu'ils se vantent!

Un différent étant survenu entre une actrice et son directeur, la princesse de la rampe disait à celui-ci :

— Aux termes de mon engagement, j'ai droit à des *feux* que vous ne m'avez pas encore donnés.

L'impresario répartit aussitôt.

— Vous avez donc besoin de *feux* par cette chaleur-là?

Un avocat rencontre un de ses confrères, fruit sec du barreau, qui lui expose ses doléances :

— Je suis bien à plaindre, Je n'ai au monde que deux passions : le Palais, où je n'ai pas réussi, et ma femme.

— Eh bien! ta femme est charmante. De ce côté-là, du moins, tu as des satisfactions.

— Sans doute... mais je ne suis malheureusement pas le seul à en avoir!

VIENT DE PARAITRE :
Livres d'Adresses DE BRUYNE.

Liège et sa banlieue

Directeurs-Propriétaires : DE BRUYNE & DEBRUS.

Prix : Frs. 6-50.

En vente chez M. DE BRUYNE, rue du Calvaire, 57, et chez MM. G. et H. DEBRUS, rue de l'Université, 27, à Liège : Le Guide du Commerce.

Liège. — Imp. et Lith. mécan. de J. Daxhelet.

BALANÇOIRES



Le filet d'Onésiphore.
Les douceurs du pouvoir quand on a 58 voix de majorité

Un nouveau point noir à l'horizon.



Et la grande commission du travail étudie toujours

"A propos, Bernaert, je n'entends plus parler des fameux travaux que vous deviez faire exécuter pour porter remède à la crise sociale?
" Votre Majesté oublie sans doute que les élections sont passées?
" C'est juste, j'avais perdu de vue ce petit détail.



Un coin de la grrrande procession de la Fête-Dieu.